



**COLLÈGE MONTGAILLARD**  
rue du stade – BP 2007  
97487 Saint-Denis CEDEX  
☎ 0262.30.08.62 Fax : 0262.30.50.79  
E-Mail : ce.9740645h@ac-reunion.fr

## REGLEMENT DE CONSULTATION

=====

### VOYAGE EN AFRIQUE DU SUD ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 LA REUNION – LE CAP

#### I- **Identification de la personne publique :**

Collège Montgaillard  
Rue du stade, BP 2007  
97487 Saint Denis cedex

Représenté par la Principale du Collège, Mme Christine FARRAN.

#### II- **Procédure:**

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

#### III- **Objet du marché :**

Organisation d'un voyage en Afrique du Sud pour 20 collégiens et 2 accompagnateurs.  
Départ le 04 Mai 2016 et retour le 17 Mai 2016.

#### IV- **Contact :**

Par courriel : gestion.9740645h@ac-reunion.fr

#### V- **Publicité et documents :**

La présente demande qui comporte le Règlement de Consultation et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) sera publiée

- Sur le site de l'AJI (<http://www.aji-france.com>)
- Sur le site du Collège Montgaillard

#### VI- **Contenu et présentation des offres :**

Les offres devront être transmises par courrier ou par courriel pour le 20 Août 2015.

L'offre des prestations et les tarifs devront être détaillés (une brochure publicitaire sera jugée insuffisante). Ils devront respecter le CCTP adopté et devront notamment préciser :

- Les conditions des transferts de ou vers l'aéroport
- Les conditions de transport au cours du voyage
- Les conditions d'hébergement et de restauration

- Les visites
- Les accompagnateurs
- Traductions de documents administratif par une personne assermentée.

Les prix seront exprimés en euros TTC.

L'offre devra comporter les conditions de réservations et d'annulation.

#### **VII- Jugement des offres**

Au terme de l'analyse des offres, le Pouvoir Adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Le Prix : 60%
- Respect des conditions fixés au CCTP : 30%
- La qualité de la prestation : 10%

#### **VIII- Modalités de paiement :**

Le paiement sera effectué par mandat administratif sur présentation de factures originales établies en 3 exemplaires et sur lesquelles figureront les références bancaires du prestataire (IBAN). Les justificatifs nécessaires au paiement pourront être demandés au fournisseur.

Saint Denis le 25 Juin 2015  
Le Pouvoir Adjudicateur  
Christine FARRAN